

Le Département renforce la sécurité de ses Espaces Naturels Sensibles



Ce mardi 29 décembre, Jean-François PARIGI, Président du Département de Seine-et-Marne et Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne se sont réunis à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Melun pour la signature des conventions de sécurisation des Espaces Naturels Sensibles avec la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) et la Gendarmerie Nationale.

Les ENS de Seine-et-Marne font régulièrement l'objet de dégradations et d'incivilités, parmi lesquelles des occupations illégales, des dépôts sauvages ou encore des coupes de bois sans autorisation. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place de son bouclier de sécurité, le Département a souhaité développer la protection et la sécurisation de ses ENS, dont il a la charge, grâce à la mise en place de deux conventions avec la DDSP de Seine-et-Marne et la Gendarmerie Nationale.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MOBILISATION DE LA BRIGADE EQUESTRE POUR LA SECURISATION DES ENS

Cette convention prévoit l'organisation régulière par la DDSP de Seine-et-Marne de patrouilles équestres de sécurisation dans et aux abords des ENS départementaux situés en zone police. En contrepartie des tournées de surveillance définies, le Département acquiert deux chevaux de patrouille et deux selles de patrouille équipées, cédés par donation à l'unité équestre de la Police Nationale de Seine-et-Marne pour un montant de 20 000€.

Les 5 ENS identifiés comme prioritaires pour les patrouilles sont:

- Le **Parc de Livry**, sur les Communes de Chartrettes et Livry-sur-Seine,
- Le **Bois de La Rochette**, sur les Communes de Dammarie les Lys et La Rochette,
- La **Plaine de Sorques**, sur les Communes de Montigny-sur-Loing et Moret-Loing-et-Orvanne,
- La **Butte de Montassis**, sur la Commune de Chauconin-Neufmontiers,
- La **Prairie Malécot**, sur la Commune de Boissise le Roi.

PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA SECURISATION DES ENS DE SEINE-ET-MARNE SITUÉS EN ZONE GENDARMERIE

Ce partenariat repose sur des actions de prévention, de sécurisation et de protection des espaces naturels sensibles organisés en étroite collaboration avec les équipes du Conseil Départemental en charge des ENS et le groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne :

- **La surveillance du territoire** : la gendarmerie nationale et le Département partagent une action commune au sein des ENS, dont le but est notamment d'assurer la sécurité des biens et des personnes en ce qui concerne la gendarmerie et de contribuer à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de compétence s'agissant des deux parties. Les patrouilles agiront exclusivement en zone de compétence de la gendarmerie.
- **Les modalités de transmission et de partage du renseignement** : des réunions de travail pourront être initiées au niveau départemental à la demande de l'une ou l'autre partie si le besoin s'en fait connaître. Les renseignements échangés s'articuleront autour de la sécurité des biens et des personnes, dans le respect du besoin d'en connaître, et essentiellement des aspects relatifs aux atteintes à l'environnement.
- **Partage des compétences** : dans le cadre de leurs missions, les deux structures pourront partager, chacune dans leur domaine, leurs compétences.

Les 8 ENS identifiés pour ce partenariat sont:

- Le **bois de Doue** sur les Communes de Doue et de Jouarre
- Le **bois de la Barre** sur la Commune de La Ferté-sous-Jouarre
- Le **bois de la Bergette** sur la Commune de La Ferté-sous-Jouarre
- Le **marais et le coteau de Voulangis** sur les Communes de Voulangis et de Villiers-sur-Morin
- Le **bas de Verdun** sur la Commune de Grisy Suisnes
- Le **chemin des roses** sur les Communes de Coubert, Grisy Suisnes, Soignolles en Brie, Solers, et Yebles
- Les **Olivettes Charmentray** sur la Commune de Trilbardou
- Le **bois des Palis** sur la Commune de Poligny

« Ces conventions viennent renforcer la pertinence de l'action départementale dans les politiques de préservation des Espaces Naturels Sensibles en Seine-et-Marne, » déclare Jean - François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne. « Notre volonté est d'augmenter le niveau de sécurisation et de protection de nos ENS dans une perspective de lutte contre les atteintes à l'environnement et pour préserver les richesses naturelles remarquables de notre Département qui contribuent à la qualité de vie des Seine-et-Marnais ».

Contact presse :

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr